

Envoi : 10/04/2017

Réception par le Préfet : 10/04/2017

Publication : 13/04/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-4-3-1

Séance du vendredi 7 avril 2017

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE DE COOPERATION
DES AUTORITES ORGANISATRICES DE TRANSPORT (AOT) POUR LE SYSTEME
D'INFORMATION MULTIMODALE VIALSACE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSES :

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil général n° 03/113-07 du 12 octobre 2007 relative à la convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2009-4-3-11 du 20 mars 2009 relative à l'avenant n°1 à la convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2016-2-3-1 du 04 mars 2016 relative à l'avenant n°2 à la convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale,
- VU la convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale du 24 janvier 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'avenant n° 3 à la convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale, VIALSACE, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°3 portant modification de la convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale du 24 janvier 2008.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité